

17/07/96
Séance extraordinaire du 17 juillet 1896.

Le dix-huit cent quatre-vingt-seize, le dix-sept juillet, à sept heures du matin, les membres du Conseil municipal de la Commune de Combiers, se sont réunis extraordinairement, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. le Maire.

Étaient présents: M. M. Campot, maire, Dadaillac, adjoint, Dutemple. Deluchapt & Benoit, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents: M. M. Cherris, Buret, Dereix & de Larfordis.

M. Dutemple a été élu secrétaire et il a accepté.

Le Conseil municipal de Combiers est appelé à donner son avis sur le classement comme prolongement du chemin d'intérêt commun n° 27, de l'avenue d'accès de la station de Laroche-beaucourt. Edouard. Il devrait en outre la Commune de Combiers devrait en outre contribuer aux dépenses de son établissement et de son entretien.

Le Conseil estime qu'il y aurait évidemment lieu d'accepter ce classement. L'établissement de cette voie étant opéré, il n'y a à pourvoir qu'à l'entretien. Il n'accepte que de participer à cette dépense, qu'à la condition que la quote lui revenant soit fixée et en rapport ^{en considération des transports de marchandises} de l'usage qui sera fait de cette voie. La grande part de l'entretien revient à la commune de Laroche-beaucourt, et celle de Combiers refuserait de payer quoi que ce soit, si l'Administration compétente n'en décidait pas autrement.

Même séance

no 269.

Republique
Saint Pierre
Buret.

M. le Maire expose à l'assemblée que le sieur Pierre Buret, résidant actuellement à Chez Barrois, Commune de Combiers, vendant à un an de plus par an de l'...

Fait et délibéré les jours, mois & an susdits, et ont, les membres présents, signé

Après lecture
D. Dutemple. D. Benoit L. Deluchapt Campot
Dadaillac